

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS “Remportez votre maillot du RC Lens dédié”

Article 1 — Organisateur

Lens Tourisme, dont le siège social est situé 16, place Jean Jaurès à Lens, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d’achat du 18 juin 2026 au 28 juin 2026 inclus, sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook. Le jeu est accessible en France métropolitaine aux conditions définies ci-dessous.

Article 2 — Objet du jeu

Ce jeu-concours a pour objet de permettre aux participants de tenter de gagner un maillot nominatif et dédié par les joueurs l’équipe du RC Lens 2025/2026, d’une valeur unitaire pouvant aller jusqu’à 180€ TTC. Les participants ne pourront pas choisir le maillot remporté.

Article 3 — Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d’une adresse email valide et d’un compte Instagram/Facebook actif au moment de sa participation. Les salariés, représentants et prestataires de l’organisateur, ainsi que les personnes ayant collaboré à l’organisation du jeu, ne peuvent pas participer.

Article 4 — Modalités de participation

Pour participer, l’internaute devra, pendant la durée du jeu :

- Compléter le formulaire de participation accessible sur [tourisme-lens.fr](https://tourisme-lens.fr/jeu-concours-maillots-dedicaces/) via : <https://tourisme-lens.fr/jeu-concours-maillots-dedicaces/>
- Renseigner son adresse email afin de recevoir les informations relatives au jeu et, le cas échéant, les communications de Lens Tourisme pour sa newsletter, sous réserve d’un consentement distinct et explicite.
- Une seule participation par nom-prénom-adresse mail identique est autorisée.

Article 5 — Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué à l’issue du jeu, le lundi 29 juin, parmi les participations valides. Les gagnants seront informés par message privé, puis par email, suite au tirage au sort. Si un gagnant ne répond pas dans un délai de 48 heures, l’organisateur pourra procéder à un nouveau tirage au sort.

Article 6 — Dotation

Le jeu est doté de 11 maillots nominatifs dédicacés par l'équipe du RC Lens 2025/2026, d'une valeur unitaire pouvant aller jusqu'à 180€ TTC. Les lots sont nominatifs, non cessibles, non échangeables et ne pourront donner lieu à aucune contrepartie financière ou remboursement, total ou partiel.

Article 7 — Données personnelles / RGPD

Les données personnelles collectées (nom, prénom, adresse e-mail) dans le cadre du jeu sont traitées par Lens Tourisme en qualité de responsable de traitement, aux fins de gestion du jeu-concours, de désignation des gagnants, de remise des lots et, uniquement si le participant y consent séparément, d'envoi de newsletters et communications promotionnelles. La base légale du traitement est l'exécution du jeu-concours pour la participation, et le consentement pour l'envoi de communications marketing.

Les données sont destinées aux services habilités de Lens Tourisme et à ses prestataires techniques intervenant pour la gestion du jeu et de la newsletter. Les participants disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : rgpd@tourisme-lens.fr ou en saisissant directement le DPO via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/otcall>

Les données liées au jeu seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du concours puis supprimées à la fin du jeu concours, soit le 29 juin 2026. Si vous avez consenti à recevoir nos publications marketing, vos données (nom, prénom, adresse e-mail) seront conservées jusqu'à votre désabonnement via le lien présent dans chaque envoi ou sur simple demande. Dans ce cas, elles sont destinées à notre service Communication dans le but de vous inscrire à notre newsletter, ainsi qu'aux prestataires de service et sous-traitants auxquels Lens Tourisme fait appel pour l'envoi de la newsletter. Ces sous-traitants sont situés dans l'Union Européenne.

Article 8 — Décharge Meta

Ce jeu-concours n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu, administré par ou associé à Meta, Facebook ou Instagram. En participant, chaque participant décharge Meta, Facebook et Instagram de toute responsabilité liée à l'organisation, à la promotion et au déroulement du jeu.

Article 9 — Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude, tentative de fraude, ou non-respect des présentes dispositions pourra entraîner l'exclusion du participant.

Article 10 — Réclamations et consultation

Le règlement complet est accessible pendant toute la durée du jeu sur <https://tourisme-lens.fr/jeu-concours-maillots-dedicaces/>. Toute question relative au jeu peut être adressée à info@tourisme-lens.fr.

OFFICE DE TOURISME DE LENS-LIÉVIN-HÉNIN-CARVIN

16 place Jean Jaurès 62300 Lens

+33 (0)3 21 67 66 66

info@tourisme-lens.fr

www.tourisme-lens.fr